

Réf : AT / SDT / DRA / CRU / 05 / 2022.

Guelma le :

10 JAN. 2022

A

Mr KHELAIFIA RIYADH

Lotissement Belkheir 04, N°54 Locale N°02 Belkheir.

Mise En Demeure N° 04

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : ETB KHELAIFIA RIYAD.

2- Définition de l'opération :

Contrat N° 08/2021 le 25/02/2021, Relatif par : Raccordement 100 Lignes d'abonnés FTTH CMP 2 (01/2021).

Bon de commande N° : 000703 En date : 20/01/2021.

Duré de Réalisation : 180 jours.

3- Annonce de la mise en demeure :

- Objet de la mise en demeure :

Suite à la fin de délais de réalisation du projet : **Raccordement 100 Lignes d'abonnés FTTH CMP 2 (01/2021)**, Nous vous invitons à fournir les documents nécessaires pour la réception dudit projet.

Délais d'exécution de la mise en demeure : **Quarante-huit « 48 » Heurs.**

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 31 du contrat en cours.



Le Directeur

